AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1730
FR0010425595-FS1002

26 octobre 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CELLECTIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 octobre 2018, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA Etats-Unis 90071-1406) a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 octobre 2018, le seuil de 5% du capital de la société CELLECTIS et détenir 2 180 297 actions CELLECTIS[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,14% du capital et 4,58% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CELLECTIS sur le marché.

[1] Agissant en qualité d'« investment adviser » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).
[2] Dont 1 316 791 ADR portant sur autant actions CELLECTIS.
[3] Sur la base d'un capital composé de 42 408 931 actions représentant 47 627 833 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.